

Introduction

Présentation de l'ouvrage

Cet ouvrage se veut un support de travail et de préparation complet pour **l'épreuve d'admissibilité de français du CRPE**. À partir de cinq entraînements complets, de type concours, et suivant une progression dans la difficulté et dans les contenus, il propose :

- des concours blancs, entraînements complets aux trois parties de l'épreuve (réponse à une question posée à partir d'un corpus de textes, question de connaissance de la langue – grammaire, orthographe, lexique, phonologie –, analyse de supports d'enseignement),
- une fiche pour s'autoévaluer et se noter après chaque épreuve, à l'aide du corrigé et du barème détaillé,
- des corrigés détaillés et expliqués pas à pas, qui renvoient à des fiches notionnelles synthétiques,
- des exercices d'entraînement pour s'entraîner, après-coup, sur les notions rencontrées dans les entraînements et fixer ses connaissances,
- des fiches synthétiques relatives au contenu des entraînements, qui font le point précis sur les connaissances attendues,
- des fiches relatives aux attentes du jury, avec des conseils méthodologiques pour réussir l'épreuve.

Comment utiliser cet ouvrage ?

Cinq concours blancs permettent de faire le tour des connaissances attendues au CRPE dans cette épreuve. Nous vous conseillons donc de vous organiser en dégageant deux semaines par mois pendant 5 mois pour suivre l'entraînement, vous évaluer, puis travailler les notions concernées à travers les fiches et les exercices. Vous pouvez aussi commencer par les fiches et les exercices d'entraînement, que vous complétez par des lectures si vous le jugez nécessaire, puis faire l'entraînement.

Si le premier concours blanc doit servir de séance diagnostique, dans laquelle vous évalueriez vos points forts et vos besoins, pourtant, au fur et à mesure des entraînements il faut vous efforcer à vivre les concours blancs CRPE comme de véritables épreuves permettant de vous fixer une stratégie de travail dans les quatre heures imparties à l'épreuve. Ne perdez pas de vue que le facteur « temps », c'est-à-dire la faculté à s'organiser dans un temps limité, n'est pas le moindre dans un concours.

Organiser sa préparation au CRPE

CONCOURS BLANC 1	
Objectif : S'autoévaluer de manière diagnostique	
Conditions matérielles	
– pas de limite de temps	
– avec de la documentation si nécessaire (dictionnaire, grammaire, site Eduscol)	
Thème du dossier	Les fables
Entraînement à l'analyse	Lire et comprendre la question portant sur les textes
Fiches étude de la langue – à consulter	La conjugaison La phrase et les propositions La versification Les homonymes La polysémie
Thèmes de didactique	Une séance d'oral en maternelle
Fiches en didactique	La didactique de l'oral en cycles 1, 2 et 3
CONCOURS BLANC 2	
Objectif : Apprendre et se former	
Conditions matérielles	
– les sources documentaires peuvent être sollicitées	
– pas de limite de temps.	
Thèmes du dossier	Le vêtement
Entraînement à l'analyse	Rédiger l'introduction
Fiches étude de la langue – à consulter	La nature et la fonction des mots Les compléments La polysémie et l'homonymie Les figures de style
Thèmes en didactique	La compréhension de l'écrit au cycle 3 La littérature de jeunesse
Fiches en didactique	La compréhension de l'écrit en cycles 1, 2 et 3
CONCOURS BLANC 3	
Objectif : Compléter ses connaissances et acquérir la bonne méthodologie	
Conditions matérielles	
– se donner une limite de temps	
– réviser les notions en amont.	
Thèmes du dossier	La lecture
Entraînement à l'analyse	L'élaboration du plan

Fiches étude de la langue – à consulter	La nature et la fonction des mots Les valeurs des temps La typologie d’erreurs dans une production d’élèves Le champ lexical Les familles de mots Le sens des mots
Thèmes en didactique	La production d’écrit en cycle 3
Fiches en didactique	La didactique de l’écrit en cycles 1, 2 et 3
CONCOURS BLANC 4	
Objectif : Tendre vers la maîtrise de l’épreuve ; réussir à respecter le temps limité.	
Conditions matérielles S’approcher des 4 heures et ne pas utiliser de documents	
Thème du dossier	L’éducation
Entraînement à l’analyse	La reformulation des idées
Fiches étude de la langue – à consulter	Les modes et les temps verbaux La juxtaposition Les accords du participe passé La formation des mots La synonymie
Thèmes en didactique	L’étude de la langue en cycle 2
Entraînement en didactique	L’étude de la langue en cycles 2 et 3
CONCOURS BLANC 5	
Objectif : Réaliser l’épreuve en quatre heures.	
Conditions matérielles À réaliser en 4h, sans aide.	
Thème du dossier	La liberté d’expression
Entraînement à l’analyse	La rédaction d’un paragraphe
Fiches étude de la langue – à consulter	Le pronom La conjonction Les figures de style La phonologie Les discours rapportés
Thèmes en didactique	Une séance de phonologie au CP
Fiches en didactique	L’apprentissage de la lecture, la préparation de la classe

Connaître l'épreuve d'admissibilité de français du CRPE et ses enjeux

Deux sources documentaires sont déterminantes pour tout candidat, quelle que soit l'épreuve :

- d'une part **les rapports de jury**, lisibles sur le site SIAC 1 : vous y trouverez, de manière très explicite, un bilan chiffré de la session précédente, ainsi que des commentaires du jury sur le contenu des prestations écrites et orales des candidats de la session précédente. Ces informations doivent vous permettre de vous faire une idée du niveau attendu ; mais elles sont surtout précieuses parce que, dans l'esprit des rédacteurs du rapport, elles valent pour conseils à destination des candidats de la session suivante. À titre d'exemple, vous y apprendrez : la longueur de copie que les correcteurs estiment raisonnable, la longueur que peut occuper la production écrite (la « réponse à une question posée »), le degré de précision et de clarté attendu pour les deux questionnaires de langue, les éléments appréciés et, au contraire, ceux qui sont rédhibitoires... Ainsi, vous pourrez élaborer une stratégie personnelle de travail sur votre temps de formation et de préparation au concours ; une stratégie de gestion du temps et des différents exercices pour le moment de passation des épreuves.
- n'oubliez pas de vous inscrire au CRPE en octobre de l'année universitaire où vous vous présentez. En cas d'hésitation entre deux académies ou entre deux versions du concours (interne/ externe...), vous pouvez vous inscrire plusieurs fois. En janvier, le SIEC (Service Inter académique des Examens et Concours) vous demandera de régler des frais d'inscription, de l'ordre de 5 euros par inscription. Vous pouvez alors choisir un concours précisément ou maintenir plusieurs inscriptions pour vous donner le temps de réfléchir jusqu'au jour des épreuves.
- les dates de passation du concours étant les mêmes dans toutes les académies, seule la session supplémentaire, qui recrute des enseignants du premier degré pour les académies d'Ile-de-France, vous offre une chance de plus de candidater. Cette session supplémentaire nécessite une inscription à part, plus tardive que pour la session normale d'avril.
- d'autre part, vous devez connaître les **textes officiels** qui définissent et explicitent chacune des épreuves. Voici le descriptif de l'épreuve écrite d'admissibilité de français.

Textes officiels définissant l'épreuve de français

Arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation du concours externe, du concours externe spécial, du second concours interne et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles: annexe 1.

L'ensemble des épreuves du concours vise à évaluer les capacités des candidats au regard des dimensions disciplinaires, scientifiques et professionnelles de l'acte d'enseigner et des situations d'enseignement.

Épreuves d'admissibilité

Le cadre de référence des épreuves est celui des programmes pour l'école primaire. Les connaissances attendues des candidats sont celles que nécessite un enseignement maîtrisé de ces programmes. Le niveau attendu correspond à celui exigé par la maîtrise des programmes de collège. Les épreuves d'admissibilité portent sur le français et les mathématiques. Certaines questions portent sur le programme et le contexte de l'école primaire et nécessitent une connaissance approfondie des cycles d'enseignement de l'école primaire, des éléments du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et des contextes de l'école maternelle et de l'école élémentaire.

I- Épreuve écrite de français

L'épreuve vise à évaluer la maîtrise de la langue française des candidats (correction syntaxique, morphologique et lexicale, niveau de langue et clarté d'expression) ainsi que leurs connaissances sur la langue; elle doit aussi évaluer leur capacité à comprendre et à analyser des textes (dégager des problématiques, construire et développer une argumentation) ainsi que leur capacité à apprécier les intérêts et les limites didactiques de pratiques d'enseignement du français.

L'épreuve comporte trois parties :

1. La production d'une réponse, construite et rédigée, à une question portant sur un ou plusieurs textes littéraires ou documentaires.

2. Une partie portant sur la connaissance de la langue (grammaire, orthographe, lexique et système phonologique); le candidat peut avoir à répondre à des questions de façon argumentée, à une série de questions portant sur des connaissances ponctuelles, à procéder à des analyses d'erreurs-types dans des productions d'élèves, en formulant des hypothèses sur leurs origines.

3. Une analyse d'un dossier composé d'un ou plusieurs supports d'enseignement du français, choisis dans le cadre des programmes de l'école primaire qu'ils soient destinés aux élèves ou aux enseignants (manuels scolaires, documents à caractère pédagogique), et de productions d'élèves de tous types, permettant d'apprécier la capacité du candidat à maîtriser les notions présentes dans les situations d'enseignement.

L'épreuve est notée sur 40 points : 11 pour la première partie, 11 pour la deuxième et 13 pour la troisième ; 5 points permettent d'évaluer la correction syntaxique et la qualité écrite de la production du candidat.

Une note globale égale ou inférieure à 10 est éliminatoire.

Durée de l'épreuve : quatre heures.

Texte officiel de juillet 2013, accompagnant deux exemples de sujets « zéro » parus sur le site SIAC 1 :

Présentation des deux épreuves d'admissibilité

Le nouveau concours de recrutement de professeur des écoles répond au besoin de recruter des enseignants polyvalents et aux principes généraux définis pour tous les concours enseignants : un concours qui constitue un jalon déterminant du parcours intégré de formation, et s'inscrit dans le cursus de professionnalisation progressive des candidats ; un concours qui est un acte de recrutement et non de certification universitaire ; un concours, situé en fin de S2 de Master, qui repose sur des épreuves tenant compte d'un parcours progressif de professionnalisation.

Les deux épreuves écrites d'admissibilité permettent de s'assurer de la maîtrise par le candidat d'un corpus de savoir adapté à l'exercice professionnel, de sa capacité à utiliser les modes d'expression écrite propres aux domaines évalués et de présenter une maîtrise avérée de la langue française écrite. Ces écrits portent sur le français et les mathématiques à savoir les deux domaines d'enseignements fondateurs de l'école primaire. L'admissibilité permet ainsi de déterminer un groupe de candidats présentant un niveau de maîtrise suffisant du français et des mathématiques pour exercer le métier de professeur des écoles [...]

Présentation de la première épreuve écrite : français

La première partie de l'épreuve cherche à valoriser la capacité des candidats à comprendre et à analyser des textes, ainsi que leur aptitude à établir des relations entre des écrits d'auteurs, d'époques, voire de types différents qui, sur un même thème, présentent des points de vue complémentaires tout en étant souvent contrastés.

Cette compétence apparaît nécessaire pour assurer un enseignement suffisamment précis de la compréhension en lecture, qu'il s'agisse de textes de fiction ou à caractère documentaire. Cet exercice permet également de vérifier les capacités de lecture des candidats pour qu'ils puissent accéder à des ressources qui facilitent leur formation professionnelle dans l'ensemble des disciplines.

Cette première partie doit aussi permettre aux candidats de montrer leur capacité à concevoir une problématique et à écrire un texte argumenté, articulé et cohérent. La forme et la présentation doivent être claires pour le lecteur et la langue employée de qualité à tout point de vue, comme l'indique l'arrêté : correction syntaxique, morphologique et lexicale, niveau de langue et clarté d'expression.

Les exemples donnés correspondent à une partie des possibilités ouvertes par le texte de l'arrêté dans la mesure où ils comprennent seulement des textes littéraires ; des rapprochements entre textes littéraires et documentaires ou encore entre des textes seulement documentaires sont aussi possibles.

Les questions posées dans ces exemples ne sont pas directement pédagogiques mais elles se réfèrent à des sujets qui interviennent dans la formation de la personne.

La deuxième partie cherche à vérifier l'acquisition de connaissances fondamentales sur la langue française par les candidats, condition nécessaire à la mise en place d'un enseignement sur la langue à l'école.

Chacune des deux questions peut porter sur l'un des domaines de l'étude de la langue identifiés dans l'arrêté (grammaire, orthographe, lexique, système phonologique).

La forme privilégiée dans les exemples est celle du questionnaire centré sur une notion, mais des questions plus ouvertes comportant aussi une dimension didactique plus affirmée peuvent également être proposées.

La troisième partie est directement en relation avec la pratique de classe pour l'enseignement du français à partir de supports couramment utilisés dans ce cadre.

Il ne s'agit pas ici de concevoir un enseignement, ce qui devrait être l'objet notamment de la formation professionnelle qui suit le concours, mais de chercher à apprécier l'adéquation de supports et de démarches pédagogiques utilisés dans la classe aux notions visées, d'identifier leurs caractéristiques et leurs limites.

Les supports mobilisés [...] sont d'une part des documents destinés aux élèves et aux enseignants dans des situations classiques à l'école élémentaire, mais présentent aussi, pour répondre aux caractéristiques de l'enseignement en maternelle, une situation de langage.

La qualité d'écriture et de maîtrise de la langue française des candidats constitue un critère essentiel pour le recrutement d'enseignements. Ainsi, dans le barème défini par l'arrêté, une partie des points est dédiée à la correction et à la qualité de la langue écrite qui doit être évaluée sur l'ensemble de l'épreuve.

Les attentes du jury

A. Attentes du jury pour la première partie : question relative aux textes proposés (11 points)

- Des compétences de lecture et d'analyse
- Des compétences de rédaction et d'argumentation
- La maîtrise de la langue française

Ce qu'il faut savoir

Aucune connaissance préalable spécifique n'est requise pour cet exercice, mais une bonne culture générale s'impose pour comprendre les enjeux des textes et de la question posée (connaissances historiques, connaissance des mouvements littéraires en lien avec l'évolution de la pensée).

Ce qu'il faut savoir faire

- savoir lire un texte complexe et en comprendre les enjeux.
- comprendre l'implicite d'un texte, mais aussi sa portée symbolique.
- extraire d'un texte des arguments, et notamment savoir repérer l'argumentation indirecte à l'œuvre dans un texte de fiction.
- composer un texte de manière structurée et construite ; le rédiger intégralement sans erreur, dans la langue la plus correcte possible.

On attend que le développement soit organisé, avec des rapprochements, des complémentarités ou divergences entre les textes et aboutisse à une conclusion, qu'il soit construit de manière équilibrée et que le guidage du lecteur soit assuré (annonces, articulations logiques, identification des sources).

B. Attentes du jury pour la deuxième partie : connaissance de la langue (11 points)

Nature de l'exercice

Une série d'exercices et de questions, entre 3 et 8, qui portent généralement sur trois domaines :

- la grammaire (nature et fonction des mots, groupes de mots et propositions ; valeur des temps verbaux ; les paroles rapportées),
- l'orthographe (conjugaison, réalisation et justification des cas d'accord, correction orthographique et justification),
- le lexique (explication du sens des mots, de leur formation, de leurs relations avec d'autres mots).